

Entente Angevine Athlétisme



# Circulaire financière E2A

Màj : août 2018

## Pourquoi une circulaire financière ?

- **Pour clarifier** les conditions de prise en charge des frais
- Parce que nous sommes victimes depuis plusieurs saisons d'une réduction constante des aides institutionnelles (directes et indirectes) et devons en conséquence **être attentifs à nos dépenses**
- **Parce qu'il est très difficile de trouver des partenaires privés** pour compenser ces pertes
- **Parce que notre "surface d'athlètes" génère des coûts nouveaux pour notre plus grande satisfaction**, par exemple en qualifiant des équipes ce qui n'était pas forcément le cas quand nous étions "chacun chez soi"
- **Parce que la compétition est un loisir et que nous considérons que les familles peuvent, avec le club, financer les loisirs de leurs enfants en prenant en charge la restauration sur le terrain**, à mettre en parallèle des sollicitations des dirigeants bénévoles du club qui doivent s'investir dans des organisations diverses pour financer ces loisirs.

## 1. Remboursement des frais de déplacement

Les déplacements constituent le 2<sup>e</sup> poste de charge de notre club. Nous devons donc établir une règle qui permette la pratique d'un maximum de compétitions, mais dans un budget contraint.

### **Déplacement dans le département du Maine-et-Loire (toutes compétitions)**

- Aucune indemnisation pour les véhicules personnels : privilégiez le co-voiturage
- Pour les catégories jeunes, des bus peuvent être organisés (à la discrétion des entraîneurs)
- Indemnisation des entraîneurs pour les compétitions sur piste si au moins 3 athlètes dans la voiture

### **Déplacement pour les courses hors-stade ou Trail hors 49 (hors Championnat de France)**

- Aucune indemnisation pour les véhicules personnels : privilégiez le co-voiturage

### **Déplacement pour les REGIONAUX (cross et pistes)**

- En fonction du nombre d'athlètes, un bus peut être organisé
- Aucun véhicule ne sera remboursé si un bus est prévu
- Si aucun bus n'est prévu, remboursement d'un véhicule personnel, avec au minimum 3 athlètes

### **Déplacement pour les meetings à Label Régional (Piste ou Salle)**

- Idem REGIONAUX

### **Déplacement pour les PRE-FRANCE (cross et pistes)**

- Idem REGIONAUX

### **Déplacement pour les FRANCE (cross et pistes)**

- Idem REGIONAUX
- Critérium CROSS Master 2 : prise en charge financière d'une équipe Master 2 (Hommes et Femmes) si le référent estime un potentiel de podium de l'équipe de sa catégorie

### **Déplacement pour les FRANCE (10km / Semi / Marathon / Trail)**

- Prise en charge de tous les athlètes ayant réalisés les minimas et une performance IR2 avant la compétition. Barème disponible : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=125>
- Ou prise en charge d'une équipe (titulaire + remplaçant) si elle a le potentiel pour réaliser un podium dans sa catégorie. Décision du référent de la discipline après consultation du Comité Directeur
- En dehors de ces critères de remboursement, tous les athlètes qualifiés au France peuvent y participer sans prétendre aux remboursements de leurs frais de déplacement

### **Déplacement pour les FRANCE MASTER sans minima**

- Pas de prise en charge des frais d'inscription : à la charge des athlètes
- Prise en charge des frais de déplacements uniquement pour les athlètes qui s'investissent dans le club, près des jeunes, sur le terrain

### **Déplacement pour les EUROPE / MONDE (Master)**

- Remboursement forfaitaire pour les athlètes ayant un potentiel de podium dans sa catégorie.
- Montant du forfait pris au vas par car par le référent de la discipline et le Comité Directeur

### **Grille de remboursement pour tous les déplacements**

- Frais kilométrique : 0,25 € / km + péage sur présentation de justificatifs
- Nuitée : 25 € par personne
- Repas : plafond de 17 € par personne et au réel sur présentation d'une facture

**En dehors de ces critères, le Comité Directeur peut étudier d'autres projets. Chaque projet doit faire l'objet d'une demande écrite par courriel auprès du référent de la discipline et au moins 15 jours avant le déplacement.**

## **2. Procédure pour obtenir un remboursement d'un déplacement**

Un déplacement peut faire l'objet d'un remboursement, s'il respecte les critères de l'article 3 de la circulaire financière. Lors de réservation de véhicules et d'hébergements, il faut obligatoirement en informer le trésorier ([gerard.e2a@laposte.net](mailto:gerard.e2a@laposte.net))

Tous les frais de déplacements (paiement par CB) doivent être notés sur la fiche « *Frais en déplacement* » accompagnés des justificatifs. Le devis de location remis lors de la réception du véhicule chez le loueur de véhicule doit accompagner la fiche « *Frais en déplacement* ».

Tout remboursement de frais doit faire l'objet d'une « Fiche de frais » accompagnée des justificatifs et d'un RIB. Les notes de frais, établies sur le formulaire type, sont à adresser impérativement dans un délai de 8 jours, via les entraîneurs pour approbation pour les athlètes et directement au trésorier pour les dirigeants et entraîneurs.

Chaque licencié peut demander une déduction fiscale, plutôt qu'un remboursement de ces frais. E2A fournit alors un rescrit fiscal qui permet de déduire 66 % des frais dans le calcul de l'impôt sur le revenu (utilisable uniquement pour ceux qui payent de l'impôt).

Toutes les infractions au code de la route seront à la charge du conducteur (excès de vitesse, stationnement, non-respect de la signalisation ...)

## **3. Adhésion au club – Licence**

Sauf cas particuliers ci-dessous, toute adhésion à l'E2A se fait en payant le prix de la licence. Quel que soit le niveau du licencié. C'est un principe fort de l'E2A.

Quelques réductions sont accordées :

- Si plusieurs licences dans une famille
- Si le futur licencié possède une carte partenaire ou un pass culture – sport

Cas particuliers où une licence gratuite est accordée :

- Dirigeant, à condition d'assurer la présence comme bénévole sur au moins 3 organisations E2A dans l'année (Cross du Courrier de l'Ouest, InterClub, Meeting, Tout Angers bouge...)
- Entraîneur
- Jury officiel non compétiteur

- Jury officiel et compétiteur, à condition d'assurer 3 jurys dans la saison

Un quota d'autres licences gratuites est mis à disposition des entraîneurs qui devront choisir les bénéficiaires car le nombre sera limité. L'athlète concerné n'y aura droit qu'une fois. La décision finale est prise par la Président de E2A après consultation du Conseil d'administration.

- Athlète expérimenté qui reprend une licence sans coût de mutation
- Athlète détecté le jour de la permanence ASUCO (U Catholique) à condition de fournir une preuve de paiement du droit d'accès à l'ASUCO
- Athlète envoyé par un prof d'EPS à condition de fournir une preuve de paiement de la licence UNSS-UGSEL
- Athlète démarché pour participer aux deux tours des interclubs

#### **4. Gestion des mutations**

Sur le principe, l'E2A accueillera toute personne qui souhaite rejoindre le club, à condition que ce soit pendant la période normale de mutation soit du 01/09 au 31/10.

Les frais "administratifs" (160 € en 2017) et l'éventuelle compensation financière seront pris en charge par l'E2A. Cependant, pour toute mutation d'un athlète dont le niveau nécessite le versement d'une compensation financière, un membre du bureau devra être informé avant la saisie de la licence.

Les dossiers de mutations seront suivis par le responsable de la commission licence : tenue d'un fichier excel, retour du formulaire signé de l'athlète, établissement du ou des chèques par le trésorier, envoi du dossier à la ligue, saisie de la licence après validation de la mutation par la ligue.

#### **5. Financement des stages**

Tout stage, afin de prétendre à une participation du club, doit avoir l'accord du Comité Directeur au préalable. Pour les stages hors club, une participation du club aux frais sera de 1/3 du coût total avec un minimum de 10€. À la demande d'un entraîneur, toute autre participation peut être étudiée pour des cas particuliers (difficultés financières, athlète méritant et exemplaire, coût supportable ...). Le bénéficiaire devra fournir les justificatifs au trésorier pour prétendre au remboursement.

#### **6. Financement des formations entraîneurs**

Sur le principe, l'E2A financera toute personne souhaitant faire une formation d'entraîneur. Cependant, le (la) candidat(e) devra déposer un dossier de convention de formation qui sera soumis à un comité de validation avant inscription. Les conditions de prise en charge sont précisées dans la convention. La responsable de la commission formation est Brigitte MARQUET en 2017-2018.